

Programme



9h30 Accueil, Café

10h00 - Ouverture de la journée

Pierre JARLIER, Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour.
Elie FAYETTE, Président de la Plate-forme 21 pour le développement durable.

10h30 - L'agenda 21, un outil stratégique pour le développement durable

- La Stratégie Nationale de Développement Durable.
- L'agenda 21 : origines, objectifs et contexte
- Le cadre national de référence pour la labellisation des agendas 21.
- Les enjeux pour les petites collectivités des territoires ruraux
- L'appui de l'Etat aux agendas 21.
- L'état des lieux en Massif central.

Sandrine FOURNIS, Commissariat Général au Développement Durable.
Laurent SABATIER, DREAL Auvergne.

11h30 - Méthodologie : comment élaborer un agenda 21

- Une méthode d'élaboration adaptée aux petites collectivités.
- Quelques recommandations pratiques pour la mise en oeuvre.

Céline PINOT, Association Nationale « Notre Village ».

12 h 20 - Déjeuner

(à la charge des participants)

Animation :
Christophe
NOISEUX,
journaliste à
France Bleu Pays
d'Auvergne

14 h00 - Trois collectivités témoignent

- L'agenda 21 : quels intérêts, retombées et changements pour la collectivité ?
Jérôme PERDRIX, Conseiller Municipal d'Ayen (Corrèze).

- Comment organiser et susciter la participation citoyenne ?

Nadine IMBAUD, Maire adjointe de Saint-Genès Champanelle (Puy-de-Dôme)
Mohammed CHAHID (Mati cabinet Conseil).

- Comment intégrer la dimension sociale dans l'agenda 21
d'une petite collectivité rurale ?

Pierre JARLIER, Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour.
Paméla MÉNARD, Chargée de mission Agenda 21, cc du Pays de Saint-Flour

15 h 15 - Pause

15 h 30 - Table ronde : l'Agenda 21 en pratique

- Comment s'y prendre concrètement ?

Échanges avec les témoins sur les aspects pratiques de la
mise en place d'un Agenda 21 dans une petite collectivité.



16 h 45 - Conclusion et évaluation de la journée

Publics et objectifs

Cette journée s'adresse aux élus et agents des petites collectivités, ainsi qu'à leurs partenaires territoriaux. Reposant sur des apports théoriques et échanges d'expériences, elle invite chacun à mieux évaluer l'intérêt de mettre en place un agenda 21 sur son territoire, à en découvrir la démarche, la méthode et les réalités pratiques de mise en oeuvre.

La Plate-forme 21 : des missions d'information et d'animation.

Réseau constitué d'une soixantaine d'acteurs (Etat, collectivités, entreprises, organismes professionnels, associations, enseignement et recherche), l'association a été créée pour faciliter le partenariat, l'échange et la mutualisation des interrogations, préoccupations, expériences et connaissances en matière de développement durable. A travers ses journées thématiques, séances d'échanges de pratiques, formations, visites, ou encore sa newsletter et son site Internet. Elle aide chacun à envisager le développement durable dans sa globalité et à mieux identifier l'impact possible de ses projets sur son environnement naturel et humain.

Les origines et compétences très diverses des acteurs qu'elle réunit permet un croisement de regards qui constitue un véritable atout.

En savoir plus : <http://www.plate-forme21.fr>

Contact : 04 73 98 13 71 - contact@pf21.fr

Plan d'accès



**R Le Rex, rue du Théâtre
(Ville haute)**

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu : Théâtre le Rex, rue du Théâtre (ville haute), 15100 Saint-Flour
Parking conseillé : Allées Georges Pompidou (gratuit, à 5 min. du théâtre)
Restauration : repas réservé au « Médiéval », les participants régleront directement le restaurant.

Participation sur inscription obligatoire, grâce au coupon réponse ci-joint, à retourner à Thomas BOBILLOT, animateur de la Plate-forme 21
par courrier : Plate-forme 21
VetAgro Sup Campus agronomique de Clermont – BP 35 – 63370 Lempdes

Agenda 21 & petites collectivités

Pourquoi et comment mener son projet,
pour quels bénéfices ?

Vendredi
28 octobre
2011
à Saint-Flour
9 h 30 à 17 h

Journée d'information et d'échanges

organisée par la Plate-forme 21,
en partenariat avec la DREAL Auvergne, Notre Village,
et la communauté de communes du Pays de Saint-Flour.

